

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/140 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE POUR L'EXERCICE 2014

SEANCE DU 25 JUIN 2015

L'An deux mille quinze et le vingt-cinq juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DOMINICI François, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIORGI Antoine, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PAGNI Alexandra, POLI Jean-Marie, PRUVOT Sonia, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. BASTELICA Etienne
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France
M. CASTELLANI Michel à Mme LACAVE Mattea
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme GIACOMETTI Josepha à M. TALAMONI Jean-Guy
Mme NIELLINI Annonciade à Mme MARTELLI Benoîte
M. SIMEONI Gilles à M. VANNI Hyacinthe
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. LUCCIONI Jean-Baptiste

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

FRANCISCI Marcel, NATALI Anne-Marie, SANTINI Ange, SINDALI Antoine, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

CONSTATE que le Compte Administratif de l'exercice 2014 présenté par le Président du Conseil Exécutif de Corse est en concordance avec le Compte de Gestion présenté par le Payeur de Corse.

ARTICLE 2 :

CONSTATE qu'aucune majorité ne s'est prononcée contre le Compte Administratif de l'exercice 2014.

ARTICLE 3 :

APPROUVE en conséquence le Compte Administratif de l'exercice 2014 tel qu'il est présenté par le Président du Conseil Exécutif de Corse ;

ACTE que le résultat de la section de fonctionnement est de **99 793 828,92 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement de - **96 514 084,14 €** ;

ACTE que le résultat des comptes de la Collectivité est un excédent de **3 279 744,78 €**.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 juin 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES